



FFSA
FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE



FFSA
COUPE DE FRANCE **RALLYE**

**FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE
LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE RHÔNE-ALPES**

**29^e RALLYE NATIONAL DU BASSIN ANNONÉEN &
10^e RALLYE NATIONAL DE VÉHICULES HISTORIQUES DE
COMPÉTITION DU BASSIN ANNONÉEN**

**COUPE DE FRANCE DES RALLYES
CHAMPIONNAT DE LA LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE RHÔNE-ALPES**

18 & 19 AVRIL 2025

**ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE HAUT-VIVARAIS
& L'ASSOCIATION NORD ARDÈCHE SPORT AUTO**

**Grâce à l'accueil des communes de
Andance, Annonay, Davézieux, Félines, Préaux, Saint-Étienne de Valoux,
Saint-Jeurre d'Ay, Savas, Talencieux, Thorrenc, Vinzieux**

Et au concours du Département de l'Ardèche



RÈGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

**ASA HAUT-VIVARAIS – 251 rue Anatole France 07500 – Guilhastrand-Granges
Tel : 09 50 23 22 37 / 07 83 85 35 68**

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	15 février 2025
Ouverture des engagements :	15 février 2025
Clôture des engagements :	07 avril 2025
Parution du carnet d'itinéraire :	Vendredi 11 avril 2025 sur le site de l'ASA Haut-Vivarais
<ul style="list-style-type: none">Le carnet d'itinéraire est à imprimer par vos soins	
Dates et heures des reconnaissances :	Samedi 12 avril 2025 de 8h00 à 19h00 Vendredi 18 avril 2025 de 8h00 à 19h00
Pré-vérifications administratives :	Samedi 12 avril 2025 de 8h00 à 19h00
Vérifications administratives le :	Vendredi 18 avril 2025 de 15h00 à 19h00
Vérifications techniques le :	Vendredi 18 avril 2025 de 15h15 à 19h15
Lieu des vérifications :	Parc de la Lombardière 07430 Davézieux
Heure de mise en place du parc de départ le :	Vendredi 18 avril 2025 à 15h00
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le :	Vendredi 18 avril 2025 à 18h30
Publication des équipages admis au départ le :	Vendredi 18 avril 2025 à 20h30
Publication des heures et ordres de départ le :	Vendredi 18 avril 2025 à 20h30
Départ de :	Parc de la Lombardière 07430 Davézieux Samedi 19 avril 2025 à 8h00 (1 ^{er} VHC)
Arrivée à :	Parc de la Lombardière 07430 Davézieux Samedi 19 avril 2025 à 19h02 (1 ^{er} VHC)
Vérification finale à :	Garage Guichard – Nicolas Vialette 07340 Peaugres
Taux horaire de la main d'œuvre :	60 € TTC
Publication des résultats du rallye le :	Samedi 19 avril 2025, Parc de la Lombardière 30' après arrivée du dernier concurrent
Remise des prix :	Samedi 19 avril 2025, Parc de la Lombardière 30' après arrivée du dernier concurrent

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Haut-Vivarais organise les 18 et 19 avril 2025 en qualité d'organisateur administratif, le 29^e Rallye national du Bassin annonéen et le 10^e Rallye VHC.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes le 12/02/2025 sous le numéro N7 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 197 en date du 07/03/2025

Comité d'Organisation

Président : Paul Durand

Membres : Comité directeur de l'ASA Haut-Vivarais

Secrétariat du Rallye, Adresse : 251 rue Anatole France 07500 Guilherand-Granges

Téléphone : 07 83 85 35 68

Permanence du Rallye : Parc de la Lombardière, 07430 Davézieux

Lieu, date, horaire : Pendant toute la durée de l'épreuve (y compris vérifications)

Organisateur technique

Nom : Patrick Artru

Adresse : 459 rue centrale 07340 Peaugres

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Observateur	M. MAUVEAUX Jean-Pierre	Licence n°2735
Président du Collège des Commissaires Sportifs Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	M. VEYRET Emmanuel M. ROSSIGNOL Didier M. AGIER Adrien	Licence n° 1316 Licence n°11521 Licence n°324027
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Mme BESANÇON Monique	Licence n°9682
Directeur de Course	M. HÉRITIER Thierry	Licence n° 1713
Directeurs de Course Adjointes délégués aux ES	M. FRISON Réjean M. MUSELLI Bruno M. GAGNAIRE Patrick	Licence n° 165797 Licence n° 2403 Licence n° 3062
Directeur de course adjoint responsable VHC Adjointes à la Direction de Course délégués aux ES	M. VERNET Daniel M. FABRE Thierry M. VAILLY Thierry (stagiaire) Mme CHIORU Catherine M. OLIVIER Denis M. VAUTRAT Hervé Mme LAPALUS Évelyne	Licence n° 147321 Licence n° 86560 Licence n°22080 Licence n° 8654 Licence n° 110911 Licence n° 3259 Licence n° 220303
Directeur de course délégué à la voiture tricolore Directeur de course en charge des parcs Commissaire Technique responsable Commissaires Techniques adjointes	M.BENOIT Laurent M. GIBILY Christian Mme DALPAOS Sylvie M. BIAGIONI Christophe M. CORDOVADO Olivier M. MASCLAUX Sébastien M. GARREAU Patrick M. BACHASSE Benjamin M. COQUET Bernard (VHC)	Licence n° 46771 Licence n° 3302 Licence n° 233751 Licence n° 169294 Licence n° 149470 Licence n° 22936 Licence n° 22045 Licence n° 207620 Licence n° 1324
Médecin chef Chargés des relations avec les concurrents	Dr ADT Cécile Mme JEUNE Valérie Mme RAYOT Stéphanie	Licence n° 242399 Licence n°161099 Licence n°255451
Juges de faits	Mme DEHAYES Catherine M. DEHAYES Jean-Luc	Licence n° 220855 Licence n° 61305
Voiture damier Chargé des relations avec la presse Chronométrage libre au 1/10 ^e Classement informatique Tracking Speaker	M. PETTEX-MUFFAT Michel M. DURAND Paul LC Chrono LC Chrono M. GAVARD Philippe	Licence n° 3308 Licence n° 250709

1.2P.ÉLIGIBILITÉ

Le 29^e Rallye national du Bassin annonéen compte pour

- La Coupe de France des rallyes 2025 (Coef 3)
- Le Championnat de la Ligue du sport automobile Rhône-Alpes 2025

1.3P. VÉRIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Les engagements se feront au plus tôt à la parution du règlement et au plus tard le
LUNDI 07 AVRIL 2025 à minuit

Toute personne qui désire participer au 29^e rallye national du Bassin annoncé doit s'engager exclusivement en ligne sur le site internet de LC Chrono (lcchrono.com) et les documents (permis de conduire recto-verso et licence 2025) impérativement postés au format pdf sur le site au moment de l'engagement.

Le règlement, dont la réception validera l'engagement, sera fait impérativement avant la date limite par chèque à l'ordre de l'ASA Haut-Vivarais adressé exclusivement à :

M. Coste Antonin – 206 La Butte ensoleillée 07430 Saint-Clair
Tel : 06 38 69 91 77 Courriel : tresorier@asahautvivarais.fr

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 130 voitures maximum. (rallye moderne + VHC)
Une fois ce chiffre atteint, les engagés seront mis en liste d'attente.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs :

Équipages 100% ASA Haut-Vivarais .	500 €
Équipages 50% ASA Haut-Vivarais	530 €
Autres équipages	550 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 1 100 €
- Caution remboursée en fin de rallye (au retour des boîtiers) : Un chèque de caution de 300 € vous sera demandé aux vérifications administratives pour le transpondeur pour le boîtier de géolocalisation. Ce chèque est à rédiger à l'ordre de LC Chrono.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que lorsque les droits d'engagement et les documents demandés auront été intégralement réceptionnés par l'ASA Haut-Vivarais au plus tard le
LUNDI 07 AVRIL 2025 à minuit

ARTICLE 4P. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée exclusivement dans le parc d'assistance de l'espace culturel Montgolfier.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITÉ

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 29^e Rallye national du Bassin annonéen représente un parcours total de 331,89 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de 117,00 km.

Les épreuves spéciales sont :

1^{ère} ÉTAPE – 1^{ère} SECTION DAVÉZIEUX – DAVÉZIEUX

ES 1 LES MINES	13,20 km
ES 2 TALENCIEUX	11,80 km
ES 3 COL DE JUVENET	14,00 km

1^{ère} ÉTAPE – 2^e SECTION DAVÉZIEUX – DAVÉZIEUX

ES 4 LES MINES	13,20 km
ES 5 TALENCIEUX	11,80 km
ES 6 COL DE JUVENET	14,00 km

1^{ère} ÉTAPE – 3^e SECTION DAVÉZIEUX – DAVÉZIEUX

ES 7 LES MINES	13,20 km
ES 8 TALENCIEUX	11,80 km
ES 9 COL DE JUVENET	14,00 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3.

Un autocollant portant le numéro de course sera impérativement apposé à l'angle supérieur côté pilote et au centre supérieur de la lunette arrière.

Les reconnaissances auront lieu exclusivement aux dates et heures suivantes :

Samedi 12 avril 2025 de 8h00 à 19h00
Vendredi 18 avril 2025 de 8h00 à 19h00

ARTICLE 7 DÉROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RÉCLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

	SCRATCH		CLASSES
1 ^{er}	650 €		440 €
2 ^e	400 €		200 €
3 ^e	240 €		125 €
4 ^e	160 €		
De 1 à 4 partants dans la classe, prime de 220 €			

Les classes suivantes seront regroupées :

A5 et A5K, A6 et A6K, A7 et A7S,
RGT et GT, R5 et Rally 2 Kit
GT9 et GT10, F214 et F215, R2J et FR2

COUPE DES DAMES

300 €

Si plus de 2 partants, sinon 50 % du prix

Tous les prix sont cumulables. Les chèques seront remis lors de la remise des prix.

COUPES

Tous les équipages classés recevront une coupe. Les coupes ne sont pas cumulables.

Présence obligatoire, il n'y aura pas d'envoi postal.



10^e RALLYE NATIONAL DE VÉHICULES HISTORIQUES DE COMPÉTITION DU BASSIN ANNONÉEN

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC.

PROGRAMME - HORAIRES

Identiques au 29^e Rallye national du Bassin annonéen

ARTICLE 1P. ORGANISATION

Identique au 29^e Rallye national du Bassin annonéen

Commissaire technique responsable VHC : M.COQUET Bernard Licence n° 1324

1.2P. ÉLIGIBILITÉ

- Le 10^e Rallye national VHC du Bassin annonéen compte pour
 - o La Coupe de France des rallyes VHC (Coef 2)

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Les engagements se feront au plus tôt à la parution du règlement et au plus tard le
LUNDI 07 AVRIL 2025 à minuit

Toute personne qui désire participer au 10^e rallye national VHC du Bassin annonéen doit s'engager exclusivement en ligne sur le site internet de LC Chrono (lcchrono.com) et les documents (permis de conduire recto-verso et licence 2025) impérativement postés au format pdf sur le site au moment de l'engagement.

Le règlement, dont la réception validera l'engagement, sera fait impérativement avant la date limite par chèque à l'ordre de l'ASA Haut-Vivarais adressé exclusivement à :

M. Coste Antonin – 206 La Butte ensoleillée 07430 Saint-Clair
Tel : 06 38 69 91 77 Courriel : tresorier@asahautvivarais.fr

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 130 voitures maximum (rallye moderne + VHC)

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs :

Équipages 100% ASA Haut-Vivarais .	430 €
Équipages 50% ASA Haut-Vivarais	450 €
Autres équipages	470 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 940 €

- Caution remboursée en fin de rallye (au retour des boitiers) : Un chèque de caution de 300 € vous sera demandé aux vérifications administratives pour le transpondeur pour le boitier de géolocalisation. Ce chèque est à rédiger à l'ordre de LC Chrono.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que lorsque les droits d'engagement auront été intégralement réceptionnés accompagnés des documents demandés par l'ASA Haut-Vivarais au plus tard le

LUNDI 07 AVRIL 2025 à minuit

ARTICLE 4P. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée exclusivement dans le parc d'assistance à l'Espace culturel Montgolfier

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

Identique au 29^e Rallye national du Bassin annonéen

ARTICLE 7 DÉROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 8P. RÉCLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

La remise des prix aura lieu au parc de la Lombardièrre à Davézieux, le samedi 19 avril 2025 une ½ heure après l'arrivée du dernier concurrent VHC.

Il n'y aura pas de dotation en prix.

Tous les concurrents classés seront récompensés.

